

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 avril 2022

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---------------------|-----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 124 | 69 | 87 |
| DATE DE CONVOCATION | | 05/04/2022 |

L'an deux mille vingt-deux, le lundi onze avril,
 Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni
 au nombre prescrit par la loi, à Brasles,
 sous la Présidence de Monsieur Etienne HAÏ.

Etaient présents :

Conseillers Communautaires Titulaires : ABDELMADJID Amine, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Jean-Pierre, BARBIER Maryvonne, BERECHÉ Jean-Marie, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOKASSIA Felix, BOULONNOIS Jacqueline, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BREME Éric, BRICOTEAU Gérard, CARLIER Michel, CORDIVAL Gilles, CRESPE Alexandre, DICHY - MALHERME Patricia, DIEDIC Nicolas, DUJON Régis, DUPUIS Alice, DURTHALER Jacques, DUVAL Bernard, EUGÈNE Sébastien, FERNANDEZ Françoise, FRAEYMAN Georges, FRERE Stéphane, FREX Dominique, GABRIEL Madeleine, GIRARDIN Daniel, GUEDRAT Nelly, HAÏ Etienne, HOERTER Michel, JACQUESSON Frédéric, JACQUIN Claude, LAHOUATI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LAZARO Patrice, LEVEQUE Yves, MAGNIER Jean-Luc, MARICOT Anne, MILANDRI Mélanie, MOROY Alain, MOROY Françoise, PANTOUX Jean-Luc, PARADOWSKI Clément, PASCARD Dominique, PERARDEL-GUICHARD Christine, PIERRON Catherine, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, RICHARD Catherine, RICHARD Pascal, RIMLINGER Francis, SALOT Didier, SAROUL Daniel, SCLAVON Jean-Marc, STRAGIER Véronique, VARNIER Vincent, VELLY Sandrine, VÉROT Vincent, VIET Antoine.

Conseillers Communautaires Suppléants : ANDRE Francis, DOBSKI Philippe, JUMEL Alain, LHOSTE René.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration : BEAUCHARD Jordane pouvoir à LAHOUATI Bruno, BONNEAU Chantal pouvoir à BOULONNOIS Jacqueline, BOUCANT Stéphanie pouvoir à SCLAVON Jean-Marc, BOUDEVILLE Denis pouvoir à LAZARO Patrice, CONTOZ Julie pouvoir à CARLIER Michel, COUTANT Cathy pouvoir à MILANDRI Mélanie, DUSEK Charles pouvoir à BOULONNOIS Jacqueline, FERRY Sophie pouvoir à FERNANDEZ Françoise, GOBIET Stéphanie pouvoir à BERGAULT Jean-Paul, HAQUET Jérôme pouvoir à EUGÈNE Sébastien, LÉBOULANGER Emmanuel pouvoir à POLIN Jean-Pierre, OLIVIER Martine pouvoir à EUGÈNE Sébastien, PIETKIEWICZ Stéphane pouvoir à RIMLINGER Francis, POUILLART Christelle pouvoir à JACQUESSON Frédéric, REZZOUKI Mohamed pouvoir à PERARDEL-GUICHARD Christine, SIMON Fariel pouvoir à DUPUIS Alice, THOLON Natacha pouvoir à BOUTELEUX Jean-François, VAUDÉ Gaëlle pouvoir à LAZARO Patrice.

Secrétaire de séance : FRERE Stéphane

Objet : Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Château-Thierry

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et L.153-45 et suivants,

Vu le Plan local d'Urbanisme de la commune de Château-Thierry, approuvé par délibération du Conseil Municipal, en date du 13/03/2013,

Vu l'arrêté n°2021ARR076, en date du 07/10/2021, engageant la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Château-Thierry,

Vu la délibération du conseil communautaire 2021DEL306 en date du 21/12/2021, définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée,

Vu la décision n°MRAe 2021_5825 en date du 14/12/2021 de la Mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France,

Vu les courriers de la Direction Départementale des Territoires, de la Région Hauts-de-France, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, en réponse à la notification du dossier de modification simplifiée,

Considérant qu'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Château-Thierry, a été engagée par arrêté du Président, sur demande de la commune, pour adapter les normes de stationnement applicables dans la zone UA afin de faciliter la réalisation de constructions destinées à l'hébergement dans des résidences ou foyers avec service,

Considérant que le projet de modification simplifiée a été transmis aux personnes publiques associées, qui n'ont formulé aucune remarque et à l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas, qui n'a pas soumis la procédure à évaluation environnementale stratégique,

Considérant que la mise à disposition du dossier du public, initialement prévue du 6 janvier au 7 février 2022 inclus, a été prolongée jusqu'au 22 février 2022 inclus, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations,

Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée par le public, sur les registres mis à disposition, par courrier ou par mail,

Le rapporteur invite les conseillers communautaires à approuver le bilan de la mise à disposition du public, et la modification simplifiée n°4 du PLU, joints en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le bilan de la mise à disposition du public, telle qu'il est annexé à la présente,

APPROUVE la modification simplifiée n°4 du PLU de Château-Thierry, telle qu'elle est annexée à la présente,

INDIQUE que le dossier de modification simplifiée est tenu à la disposition du public au siège de la CARCT et en mairie de Château-Thierry aux jours et heures habituels d'ouverture,

INDIQUE que la présente délibération fera, l'objet d'un affichage au siège de la CARCT et en mairie de Château-Thierry durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Pour extrait conforme,



ETIENNE HAY
2022.04.25 16:25:53 +0200
Ref:20220415_122602_1-4-O
Signature numérique
le Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 87

Majorité absolue : 44